

→ Miroir de Clar®, adaptable à toutes les morphologies



MIROIR

Eclairage :

Indirect par miroir réfléchissant
Ampoule Xenon 3,5 Volt.

❶ Miroir de Clar

Miroir métal Ø 93 mm
Réglable en hauteur et en inclinaison
par vis papillon
Fixation du miroir par vis moletée

BANDEAU

❷ Bandeau à 2 molettes de réglage

S'adapte à tout les morphologies.
Réglable en profondeur et
en circonférence.

ALIMENTATION

❸ Boîtier-piles incorporé

3 piles LR6 size AA



La qualité Spengler

Le miroir frontal Spengler, de fabrication française, bénéficie d'une technique artisanale traditionnelle de qualité. De construction simple et économique, il est parfaitement adapté à l'illumination requise au cabinet médical en pratique quotidienne.

Caractéristiques techniques

Bandeau	matière	PVC avec 2 molettes de réglages
Eclairage	type	miroir métal
	diamètre	Ø 93 mm
Eclairage (intensité lumineuse à 20 cm, précision + ou - 5 %)	avec piles	11000/10000 lux
Ampoule	type	ampoule XENON à vis
	alimentation par piles	3,5 Volt - 1 A, culot E 10
Alimentation	piles	3 piles LR6 size AA
Cordon d'alimentation	fiches de sécurité pour miroir	Ø 4 mm (en laiton nickelé)
Boîtier-piles	matière	ABS
	nettoyage/stérilisation	nettoyage possible au formol
Températures	de fonctionnement	+ 10 + 40 C (humidité relative < 85% Hr)
	de stockage	- 10 + 40 C (humidité relative < 85% Hr)
Poids total	avec boîtier-piles	470 g
Présentation	livré en boîte	
GARANTIE	2 ANS (sauf consommables)	

Référence	Modèle
570 101	Miroir de Clar® - Boîtier piles incorporé

Service Après vente Spengler : Toutes les pièces détachées du miroir frontal sont disponibles auprès de votre distributeur agréé Spengler.

La qualité Spengler

Assurance qualité

Fabrication française certifiée ISO 9001 version 2008, ISO 13485 version 2004.

Marquage CE

Directive européenne CEE 93/42 et sa révision 2007/47/CE:

→ Miroir frontal : classe I

→ Le miroir frontal Spengler répond aux exigences essentielles de sécurité, santé, hygiène et protection de l'environnement.

Service après-vente

Spengler assure la maintenance et la réparation et forme ses distributeurs agréés à ces services

Garantie

→ Garantie légale (art. 1641 et 1648 du Code Civil) : le miroir frontal Spengler est garanti à vie contre tout défaut et vice de fabrication cachés à partir de la date d'achat.

→ Garantie Spengler de 2 ans (dans les

conditions normales d'utilisation) : remise en état ou remplacement gratuit des pièces reconnues défectueuses (vice de fonctionnement provenant d'un défaut de matière, de fabrication ou de conception) par notre service après-vente. Les pièces d'usure ou un défaut d'entretien de la part de l'utilisateur ne sont pas concernés par cette garantie.